

République Française
Département de Saône-et-Loire

Nombre de Membres :
En exercice : 47
Présents : 41
Votants : 45

Extrait du Registre des délibérations
de la COMMUNAUTE de COMMUNES du CHAROLAIS

Séance du 09 avril 2015

Convocation du 02/04/2015

L'an deux mille quinze, le neuf avril, à vingt heures, les Membres de la Communauté de Communes du Charolais se sont réunis, salle « les Prés Fleuris » à la R. P. A. de CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur PALLOT Noël, Président.

Présents : BAUDIN Danielle, BAUJON Marie-Thérèse, BERAUD Daniel, BERLAND Gérard, BERTHIER Pierre, ROSSAT Jean-Michel, BLANCHARD Jean-Charles BONNOT Christian, BOUILLON Patrick, BRUN Éric, BURTIN Hubert, COMTE Jacky, CORNELOUP Josiane, DESCHAMPS Jean-Bernard, DESCOURS Céline, DESPLANS Martine, DUCERF Pierre, DUCHET Gérard, DUMONTET Paul, DUMOUX Philippe, DUPONT Pascale, FORET François, FORGEAT Armand, GORDAT Gérard, JARRIER André, JOLY François, KLEINGAERTNER Robert, LALLEMENT Gérard, LAMBOEUF Joël, LAROCHE Christian LOPES DE LIMA Pascal, MAILLY Patrice, PALLOT Annie, PALLOT Noël, PESENTI Michèle, PICHARD Fabienne, PIRET Jean, RIBOULIN André, ROUX Didier, SEURRE Fabienne, TERRIER Edith

Excusés : BARBIER Roger, BERTHIER Françoise, BICHET Jean-Yves représenté par son suppléant ROSSAT Jean-Michel, DESBROSSES Angela donnant pouvoir à GORDAT Gérard; LORTON Paul donnant pouvoir à KLEINGAERTNER Robert, METROP Sonia donnant pouvoir à BERTHIER Pierre, SOUFFLOT Hervé donnant pouvoir à CORNELOUP Josiane

Délibération n°33-03-2015 :

**VŒU COMMUNAUTAIRE
EN FAVEUR DU CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET**

Le groupe Center Parcs souhaite installer sur le territoire de la commune du Rousset environ 400 cottages conçus selon le label HQE (Haute Qualité Environnementale), un espace aqua-ludique, des restaurants, des commerces et des espaces de jeux.

L'espace retenu pour l'implantation de ce projet est une forêt d'exploitation non domaniale, composée à plus de 95 % de sapins "Douglas" ne présentant aucun intérêt environnemental ou écologique.

Ce projet devrait générer la création d'environ 300 emplois directs, de plus de 400 emplois indirects, et de plusieurs centaines d'emplois pendant les deux années de travaux.

Il s'agit donc d'un enjeu capital pour la région Bourgogne, le département de Saône-et-Loire et compte-tenu de la proximité géographique du Rousset, pour la Communauté de Communes du Charolais.

Cette réalisation permettra, outre l'activité qu'elle générera, d'attirer de nombreux touristes sur notre territoire et de développer l'économie locale.

Aujourd'hui, alors que le projet est au stade d'étude et de la faisabilité, des groupuscules, ont entrepris un travail de « sape » et de manipulation pour tenter de contrecarrer l'implantation du Center Parcs dans notre région, à l'image de ce qui se passe sur un autre site de projet de Center Parcs.

Face à ces manœuvres, le Conseil Général de Saône-et-Loire et le promoteur ont saisi conjointement la Commission Nationale des Débats Publics, dans un esprit de transparence et de concertation.

Compte-tenu de l'enjeu que représente le projet de Center Parcs du Rousset pour notre territoire et en particulier pour la Communauté de Communes du Charolais, notamment en termes d'emplois, et d'activités économiques, le Conseil Communautaire :

- **Demande** aux autorités de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour favoriser la poursuite des études de la concertation et des travaux, dans un esprit démocratique, dans le respect du cadre réglementaire,
- **Apporte** tout son soutien au projet de Center Parcs du Rousset et affirme sa volonté de voir aboutir ce projet essentiel au développement économique de notre territoire et en particulier de notre Communauté de Communes

Acte certifié exécutoire

- Par transmission au Contrôle de Légalité,

Le 24/04/2015

- Par publication ou notification,

Le 24/04/2015

ARN° 200040053-20150409-

33-03-2015-DE



Pour extrait conforme,
Charolles, le 09 avril 2015

Le Président, Noël PALLOT